

Sujet 1

À l'aide de ce document, montrez l'évolution de l'attitude du gouvernement français vis-à-vis de la mémoire de la Shoah. ☒

« Il est dans la vie d'une nation des moments qui blessent la mémoire et l'idée que l'on se fait de son pays. Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie [...]. Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes, sous les autorités de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et la région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin [...]. La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. Conduites au Vélodrome d'hiver, les victimes devaient attendre plusieurs jours, dans les conditions terribles que l'on sait, d'être dirigées sur l'un des camps de transit. Pithiviers ou Beaune-la-Rolande, ouverts par les autorités de Vichy. L'horreur, pourtant, ne faisait que commencer. Suivront d'autres rafles, d'autres arrestations. Soixante-quatorze trains partiront vers Auschwitz. Soixante-seize mille déportés juifs de France n'en reviendront pas. Nous conservons à leur égard, une dette imprescriptible [...]. Je veux me souvenir que cet été 1942, qui révèle le vrai visage de la « collaboration », dont le caractère raciste, après les lois anti-juives de 1940, ne fait plus de doute, sera, pour beaucoup de nos compatriotes, celui du sursaut, le point de départ d'un vaste mouvement de recherches impitoyables de l'occupant et de la milice, par l'action héroïque et fraternelle de nombreuses familles françaises. J'aime à penser qu'un mois plus tôt, à Bir Hakeim libérés de Koenig avaient héroïquement tenu, deux semaines durant, face aux divisions allemandes et italiennes [...]. Cette France n'a jamais été Vichy, Elle n'est plus, et depuis longtemps, à Paris. [...] Elle est à Londres, incarnée par le Général de Gaulle. Elle présente, une et indivisible, dans le cœur de ces Français, ces « Justes parmi les nations » qui, au plus noir de la tourmente, en sauvant au péril de leur vie, comme l'écrit Serge Klarsfeld, les trois-quarts de la communauté juive résidant en France, ont donné vie à ce qu'elle a de meilleur [...] »

Allocution de M. Jacques Chirac, président de la République, prononcée le 16 juillet 1995, lors des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942.

Sujet 2

En quoi ce texte révèle-t-il le rôle de l'Etat dans la construction des mémoires. Vous le critiquerez par rapport à la mémoire qu'il défend

Pourquoi une journée nationale de la Résistance ?

Le 25 juin 2013, la Commission parlementaire de la défense nationale et des forces armées examine la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'instauration du 27 mai comme journée nationale de la Résistance.

En cette année de célébration du soixante-dixième anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance, le texte propose de fixer au 27 mai, date de sa première réunion, la journée nationale de la Résistance. [...] Selon les mots de Jean Moulin, le 27 mai constitue « la première réunion d'une assemblée représentative de la France résistante, la première également depuis la trahison de l'Assemblée nationale, le 10 juillet 1940 ». [...]

Cette loi ne participe pas à l'inflation commémorative de ces dernières années constatée par le rapport Kaspi¹ et liée à l'émergence d'un certain « clientélisme » ou « communautarisme » mémoriel². Elle prétend, au contraire, unifier la mémoire de la Résistance en mettant en place des pratiques commémoratives communes à l'image de celles liées au souvenir de la Grande Guerre. Elle n'est pas non plus une loi mémorielle, qui viserait à faire dire à l'Histoire ce qu'elle n'est pas, à imposer un prisme. Cette proposition de loi ne crée pas d'interprétation, elle ne dit pas l'Histoire ; elle est tout simplement une loi du souvenir, une loi pour ne pas oublier.

Plusieurs rendez-vous du calendrier commémoratif sont aujourd'hui liés au souvenir de la Seconde Guerre mondiale ou de la Résistance mais aucun ne permet d'en restituer toute la signification. La journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, la journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français, et le 8 mai ne concernent ainsi la Résistance que de façon incidente.

Émilienne Poumirol, députée et rapporteuse de la proposition de loi.